

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 044 : Création de
commissions**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A LA MAJORITE ABSOLUE
Pour: 35
Contre : 5
Abstention : 4

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), , Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD

Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,

Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-044 : CREATION DE COMMISSIONS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2020 autorisant la communauté de communes Seulles Terre et Mer à modifier ses statuts

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ».

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

N°	Commission	Nombre de membres
1	Finances et mutualisation	1 membre de chaque commune sauf pour les communes de Creully sur Seulles, Tilly sur Seulles, Ponts sur Seulles et Ver sur Mer qui pourront avoir 2 membres
2	Affaires culturelles et gestion du patrimoine	
3	Développement économique	
4	Ressources humaines, administration générale et communication	
5	Affaires scolaires et transport scolaire	
6	Aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage	
7	Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers	
8	Développement touristique	
9	Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels	
10	Voiries et entretien des infrastructures	
11	Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable.	1 membre de chaque commune sauf pour les communes de Ver sur Mer, Graye sur Mer, Meuvaines, et Asnelles qui pourront avoir 2 membres

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité absolue de 35 POUR et 5

CONTRE :

- **CREE** les commissions comme indiqué ci-dessus,
- **FIXE** le nombre de membre par commune et par commission comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que chaque conseiller communautaire devra être membre d'une commission au moins.
- **ACCEPTE** que les conseillers municipaux participent aux commissions, étant rappelé que ceux-ci n'auront pas voix délibérative, et qu'ils seront désignés par le conseil communautaire.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com